

## Inscription à la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement et liste des participants

Les inscriptions s'effectuent par le biais du système d'inscription en ligne de l'UIP, accessible depuis la page web de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, en cliquant simplement sur le bouton "[S'inscrire](#)". Les inscriptions sont ouvertes depuis le **4 juin** et les délégations doivent s'inscrire au plus tard le **30 juillet 2021**.

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur en Autriche, la participation des parlements nationaux à la Conférence est limitée comme suit :

- Parlements unicaméraux : le Président et trois autres délégués.
- Les parlements bicaméraux peuvent inscrire les deux présidents et quatre autres délégués.
- Les ambassadeurs accompagnant leurs présidents, ainsi que le personnel de sécurité et les interprètes ne sont pas inclus dans les chiffres ci-dessus.
- Les Membres associés de l'UIP peuvent inscrire jusqu'à trois délégués.
- Les Observateurs invités à suivre les débats peuvent envoyer deux délégués.

Chaque délégation ne peut désigner qu'un coordonnateur, qui sera le seul à utiliser le système d'inscription en ligne.

La procédure d'inscription est la suivante :

1. Cliquez sur le bouton "[S'inscrire](#)" sur la [page web](#) de la Conférence.
2. Prenez soin de bien saisir les informations demandées à la première page. Veuillez noter que ces informations ne pourront pas être modifiées ultérieurement. En votre qualité de coordonnateur de délégation, n'oubliez pas de vous inclure si vous prévoyez d'assister à la réunion.
3. Saisissez une adresse de courriel individuelle pour chaque délégué<sup>1</sup> (cette information est désormais obligatoire, car l'adresse de courriel fait partie de l'identité d'enregistrement des délégués).
4. Indiquez la date de naissance de chaque délégué. Le Secrétariat utilise cette information pour l'élaboration des statistiques de la Conférence (suivi de la participation des jeunes au processus politique).
5. Veuillez noter qu'une fois l'inscription validée par l'UIP, il ne sera plus possible d'ajouter de nouveau délégué au même groupe inscrit. Pour ce faire, vous devrez créer un nouveau groupe.

### À noter :

Certains champs sont obligatoires (\*), par exemple les informations relatives à un parlement national (composition des commissions, titres, etc.). Veuillez **ne pas** écrire en lettres majuscules lorsque vous remplissez les différents champs.

Le processus d'inscription comporte une **phase de validation** durant laquelle les administrateurs système examineront votre inscription. Une fois votre inscription validée, vous en recevrez confirmation par courriel. Sinon, l'un de nos administrateurs prendra contact avec vous pour toute démarche nécessitant un suivi.

Si vous avez des questions au sujet de l'inscription, veuillez les adresser à Mme Sally-Anne Sader, Chargée du Service des conférences, à l'adresse suivante : [sas@ipu.org](mailto:sas@ipu.org), avec copie à l'adresse générale du Secrétariat de l'UIP ([postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org)).

Une liste provisoire des participants sera communiquée à toutes les délégations inscrites une semaine avant l'ouverture de la Conférence (31 août 2021). Toute modification doit être adressée à [registration@ipu.org](mailto:registration@ipu.org). La liste finale des participants sera publiée sur le site web de l'UIP, après la clôture de la Conférence.

<sup>1</sup> L'UIP s'engage à respecter la vie privée des personnes avec lesquelles elle est en contact. De plus amples informations sur nos pratiques en matière de protection de la vie privée sont disponibles sur cette page : [www.ipu.org/fr/declaration-de-confidentialite](http://www.ipu.org/fr/declaration-de-confidentialite).

